



139054 - L'autorité d'Ali ibn Abi Talib (P.A.a)

question

Le calife, Ali ibn Abi Talib (P.A.a) fut-il investi par Allah d'une autorité spirituelle compte tenu du hadith du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dans lequel il dit : **Ali exercera l'autorité sur vous après moi** ou **Je suis issu d'Ali et Ali est issu de moi** ces hadiths sont-ils authentiques? Ali, Fatimah, Hassan et Houssein ont-ils le rang de prophète (non celui de messenger)?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, selon la conception du dogme adoptée par l'ensemble de la communauté des partisans de la Sunna, Ali ibn Abi Talib fait partie des honorables alliés d'Allah. Il est l'un des imams bien guidés, le quatrième des califes bien droits, le quatrième des dix personnes assurées de leur vivant de leur entrée au paradis et l'un des meilleurs compagnons (du Prophète) (P.A.a). Ses mérites et haut-faits sont trop nombreux pour être recensés. Certains de nos ulémas, comme l'imam Ahmad ibn Hanbal et l'imam an-Nassai lui ont consacré des ouvrages, intitulés respectivement *Manaqubou Ali ibn Abi Talib* et *Kahssaissou Ali ibn Abi Talib*.

Deuxièmement, citons parmi ses mérites la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) : **Tu es issu de moi et je suis issu de toi** (Rapporté par al-Bokhari n° 2699).

Al-Hafez ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Cela veut dire que l'un est issu de l'autre en raison de leur lien de parenté, de leur alliance matrimoniale, de leur émulation, de l'amour que l'un avait pour l'autre et d'autres privilèges partagés. (Fateh al-Bari, 7/507).

Parmi les mérites (d'Ali) figure encore ce que rapporte Imran ibn al-Houssein (P.A.a) quand il dit : « Le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dépêcha une armée placée sous le



commandement d'Ali ibn Abi Talib. Celui-ci fit mouvement secrètement et captura une jeune femme. Ces compagnons désapprouvèrent son geste et quatre d'entre eux s'engagèrent à en informer le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) à leur retour. Les musulmans avaient l'habitude à leur retour de mission d'aller d'abord saluer le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) avant de rentrer chez eux.

Quand les troupes commandées par Ali rentrèrent, les soldats saluèrent le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui). L'un des quatre compagnons (susmentionnés) se leva et dit : « ô Messenger d'Allah, que penses-tu d'un tel et tel actes commis par Ali ibn Abi Talib? Le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) se détourna de lui. Un autre des quatre personnes prit la parole pour dire la même chose que le premier. Le Messenger eut la même attitude puis le troisième et le quatrième prirent successivement la parole pour reprendre les propos de leurs prédécesseurs. Le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) se retournant alors vers eux, le visage marqué visiblement par la colère, et dit : **Que voulez-vous d'Ali ? Que voulez-vous d'Ali ? Que voulez-vous d'Ali ? Ali est de moi et je suis de lui. Ali est l'allié de tout croyant après moi.** (Rapporté par Ahmad, édition Rissalah et par at-Tirmidhi n° 3712 et par de nombreux autres, tous par la voie de Djaafar ibn Souleymane. Djaafar a dit : Yazid ar-Rachk m'a raconté d'après Moutriq ibn Abdoullah qu'Imran ibn Houssayn lui a rapporté le hadith.

Adh-Dhahabi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **C'est un des hadiths que Djaafar est le seul à avoir rapporté.** Extrait de Syarou a'laam an-noubalaa (8/199). Une divergence oppose nos ulémas au sujet de ce hadith et elle a débouché sur deux avis.

Le premier juge le hadith acceptable. At-Tirmidhi a dit **Ce hadith est bon et étrange. Nous ne le connaissons qu'à travers la version de Djaafar ibn Souleyman.** Al-Hakim a dit : **Le hadith est authentique selon la condition de Mouslim.** Adh-Dhahab s'est tu dessus. »Al-Moustadrak (3/119). Ibn Hibban l'a déclaré authentique et la cité dans son Sahih (15/374). Ibn Ady (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **Abdourahman an-Nassai l'a intégré dans ses hadiths authentiques contrairement à al-Bokhari.** Extrait d'al-Kamil (2/146). Al-Hafidz ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **Une solide chaîne (de transmission)** Extrait d'al-Issaba (4/569).



Al-Albani dans as-silsilatou as-sahihah n° 2223.

L'argument qui leur permet de juger le hadith authentique réside dans le témoignage venu de bon nombre d'ulémas en faveur de Djaafar ibn Souleyman adh-Dhabi et la découverte de deux versions corroborant le hadith (susmentionné). Les deux versions sont celle rapportée par Ibn Abbas dans le Mousnad d'Ahmad (1/330) et dans le Mousnad d'at-Tayalissi (4/470) édition Hadjarréalisée grâce aux bons soins du cheikh Abdoul Mouhsin at-Turki. La chaîne de transmission du hadith comprend Anou Baldj qui est contesté. La deuxième version provient d'un hadith de Bourayda ibn al-Hassib citée dans le Mousnad d'Ahmad (38/118). La chaîne de transmission du hadith contient Adjladj ibn Abdoullah al-Kindi, un chiite peu fiable. La version est reçue par plusieurs rapporteurs de Bouraydah. Le hadith qu'ils ont transmis n'est pas conçu dans les mêmes termes. C'est le cas du hadith n° 4350 du Sahih al-Bokhari.

Le deuxième avis juge le hadith faible. Cheikh al-islam, Ibn Taymiya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) qualifie le hadith de **fabriqué à l'avis unanime des connaisseurs du hadith**. Minhadj as-Sunna an-nabawiyyah (7/385). Les réviseurs du Mousnad d'Ahmad édité par l'Institution Rissalah l'ont jugé faible.

La cause de la faiblesse du hadith selon eux est que Djaafar ibn Souleyman adh-Dhabi est le seul à l'avoir rapporté. Yahya ibn Said al-Qattan l'a jugé faible. Abdourrahman ibn Mahdi ne jugeait pas ses hadiths rassurants. Al-Bokhari (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) dit : **il se contredit dans une partie de ses hadiths**. Ali ibn al-Madini a dit : **Il a rapporté trop de hadith de Thabit et ses autres hadiths sont contestables**. Ibn Saad dit : **Il était sûr bien que traînant une certaine faiblesse**. Voir Tahdhib at-tahdhiib (2/97).

Quand les traditionnistes ont déclaré unanimement qu'il (Djaafar) était un activiste chiite qui insultait Muavia, un groupe d'ulémas ont décidé de juger faible les hadiths qu'il est le seul à rapporter, étant donné qu'un hadith qui n'est rapporté que quelqu'un comme lui ne peut pas être accepté. Ceci s'applique particulièrement au présent hadith qui appuie son innovation. Voilà l'avis que nous préférons dans les hadiths qui confirment des mérites.



Troisièmement, à supposer que le hadith soit authentique et acceptable, il ne contient ni près ni de loin la moindre preuve des allégations chiites selon lesquelles Ali était le successeur légitime du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Et ce pour plusieurs considérations :

1. Le terme wali a de nombreuses acceptions en langue arabe. Quel est l'argument qui a permis aux chiites d'en restreindre la portée pour la limiter au califat. al-Fayrouzabadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **walyou peut signifier : la proximité, être en basse position et des averses successives. Wali, qui en est la forme nominale, signifie amant, ami et partisan. On dit : waliya ach-chayaa aw alayhi wilayatan aw walayatan= il a pris en charge une telle affaire, ou il est investi d'une telle autorité...le nom d'action wilayah renvoie au pouvoir à l'autorité (politique) publique. Walaa signifie loyauté. Al-mawlaa signifie propriétaire, esclave, affranchisseur, affranchi, compagnon, proche comme le cousin paternel et consort, voisin, allié, fils, oncle paternel, hôte de passage, associé, neveu, patron, le Maître, le soutien, bienfaiteur, bénéficiaire d'un bienfait, amoureux, adepte et gendre.** Extrait d'al-Qamous al-mouhiit, p. 1732.

2. Si le terme désignait dans le présent hadith autorité et pouvoir, comment le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) pouvait-il dire : **Ali a autorité sur tout croyant après moi.** alors qu'Ali n'était en réalité que le calife de ses contemporains et non celui de tous les croyants jusqu'au jour de la Résurrection?

3. Certaines versions du hadith comportent l'expression **patron de tous croyant ici-bas et dans l'au-delà** Mousnad d'Ahmad (5/179). Cette expression donne au terme wali le sens d'autorité politique, autrement comment concevoir qu'Ali soit le commandeur des croyants dans l'au-delà ?

4. Nous n'avons entendu ni d'Ali (P.A.a), ni de l'un quelconque de ses partisans, ni de l'un quelconque des nobles compagnons qu'ils avaient tiré du présent hadith un argument pour soutenir qu'Ali devait succéder au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Le juste sens de l'expression est l'alliance, l'affection, le soutien et l'appui. Aimer Ali ibn Abi Talib (P.A.a) est un devoir pour tout croyant. Il en est de même de l'appuyer et de le soutenir dans la vérité. A ce propos,, cheikh al-islam, Ibn Taymiyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit :
« L'expression Ali a autorité sur tout croyant après moi est un mensonge imputé au Messager



d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui). Bien au contraire, c'est lui-même qui a autorité sur tout croyant aussi bien pendant sa vie qu'après sa mort. Tout croyant lui doit loyauté pendant sa vie et après sa mort. Etre loyale envers quelqu'un c'est le contraire de nourrir de l'inimitié à son égard, ce qui est intemporel. Si la wilya qui renvoie à l'autorité politique était visée, on aurait dû dire : **chef de tout croyant après moi**. C'est dans ce sens qu'on dit à propos de la direction de la prière faite pour les morts : « Quand le proche parent se retrouve avec le détenteur de l'autorité publique, la préséance revient au dernier selon l'avis de la majorité (des ulémas). On dit que c'est plutôt le premier. Les propos **Ali a autorité sur tout croyant après moi** ne peuvent pas être attribués au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) car si on entend parler de la loyauté, il n'est pas nécessaire d'utiliser les termes 'après moi'. Si on visait l'autorité politique, on devrait dire : **Ali avait autorité sur tout croyant**. Extrait de Minhadj as-sunna (7/278). Voir la réponse donnée à la question n° [26794](#).

Ibn Taymiya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit encore : « Rien dans ces propos (le hadith) n'indique clairement que le califat est visé car le terme mawlaa est comme le terme wali. Or, Allah Très-haut a dit : **Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son messenger, et les croyants...** (Coran, 5 :55) et dit : **Mais si vous vous soutenez l'une l'autre contre le Prophète, alors ses alliés seront Allah, Gabriel et les vertueux d'entre les croyants, et les Anges sont par surcroît (son) soutien.** (Coran, 66 :4).

Le verset indique clairement que le Messenger est l'allié des croyants et qu'ils sont les siens, comme il indique encore sans ambages qu'Allah est l'Allié des croyants et qu'ils sont Ses alliés et que les croyants sont alliés les uns aux autres. L'alliance en question est le contraire de l'inimitié. Les deux parties impliquées se la vouent mutuellement, même quand l'un des alliés est plus important que l'autre et plus capable d'exprimer son alliance par des actes de grâce et de bienfaisance tandis que l'autre partie exprime son alliance par l'obéissance et l'observance du culte.

Il est vrai qu'Allah aime les croyants et ceux-ci La Lui rendent. La loyauté qui en découle exclut l'inimitié, le combat et la tromperie. Les mécréants n'aiment pas Allah et Son Messenger. Ils



s'opposent à Lui et Lui vouent l'inimitié. A ce propos, le Très-haut dit : **Ô vous qui avez cru! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi...** (Coran, 60 :1). Il leur réserve une sanction pour cela comme il le dit : **Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son messenger.** (Coran, 2 :279).

Allah est l'Allié et le Patron des croyants. Il les sort des ténèbres vers la lumière. S'il en est ainsi, le sens de l'alliance établie entre Allah et les croyants et de celle les liant au messenger est la loyauté qui exclut toute hostilité. Les croyants restent loyaux à Allah et à Son Messenger dans le cadre d'une loyauté sincère. C'est valable pour tout croyant. Ali (P.A.a) fait partie des croyants loyaux les uns envers les autres.

Le hadith confirme qu'Ali est croyant dans son for intérieur et il atteste qu'il mérite qu'on le prenne comme allié en ce qu'on laisse apparaître comme en ce qu'on cache. Une manière de réfuter les allégations de ses ennemis khawaridj et nawassib (sécessionnistes et faction chiite particulièrement hostiles aux compagnons du Prophète). Mais le hadith n'indique nullement que les croyants n'ont pas d'autres alliés que lui. Comment en serait-il ainsi alors que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a des alliés qui ne sont d'autres que les bons croyants. Ali a certes des alliés privilégiés. Ils sont les croyants qui sont ses partisans. C'est dans ce sens que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) disait : **Certes (les tribus) Aslam, Ghifar, Mouzaynan, Djouhayna, Qoraych et Ansari n'ont d'autres alliés qu'Allah et Son Messenger.** Il en faisait ainsi les alliés du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) comme il a fait des bons croyants ses alliés. Allah et Son messenger sont leurs alliés.

En somme, il y a une différence entre wali, mawlaa et waali. Le chapitre wilaya se rapporte à l'absence de l'inimitié alors que le chapitre relatif à la walaaya porte sur le pouvoir. Le hadith traite exclusivement du premier. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) n'a pas dit : **Ali est waali pour quiconque me reconnaît comme tel.** mais il a employé ces termes : **Ali est le mawla de tous ceux qui me reconnaissent comme tel.** ce qui indique qu'il ne voulait pas parler de califat car Ali possédait du vivant du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) la qualité d'allié de tout croyant. Aussi n'avait-il besoin d'attendre la mort du Prophète pour qu'on la lui attribuât. Quant



au califat, on ne pouvait y accéder qu'après la mort (du Prophète). Dès lors, on constate la différence.

Si le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a sur les croyants la priorité par rapport à eux-mêmes, aussi bien pendant sa vie qu'après sa mort, et ce, jusqu'au jour de la résurrection et s'il a délégué une partie de son pouvoir à quelqu'un de son vivant, et si on supposait qu'il ait délégué un pouvoir à exercer par quelqu'un après sa mort et que par cet acte, fondé sur un texte ou un consensus, le délégué devînt son successeur, rien de cela n'aurait empêché qu'il (le prophète) restât celui qui méritait le pouvoir plus que tout autre, celui qui avait priorité sur tous les croyants par rapport à eux-mêmes. Nul autre que lui ne pouvait avoir ce privilège en particulier pendant sa vie.

Quant au fait qu'Ali fût l'allié de tout croyant, c'est une qualité qui lui était confirmée du vivant du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et après sa mort. Même mort, Ali reste l'allié de tout croyant. Mais il n'exerce plus le pouvoir sur les gens. Il demeure vrai toutefois que les croyants restent des alliés les pour les autres, vivants comme morts. » Extrait de Minhadj as-sunnaan-nabawiyyah (7/322-325)

Quatrièmement, quant à l'allégation selon laquelle Ali ibn Abi Talib, Fatimah, al-Hassan et al-Houssein ont le rang de prophète, elle est fausse parce que mensongère. Pire, elle repose sur une mécréance destructrice pour la foi du musulman parce que contraire au consensus des ulémas selon lequel le rang des prophètes ne peut être atteint par quelqu'un qui n'en fait pas partie. A ce propos,, Allah Très-haut a dit : **Allah choisit des messagers parmi les Anges et parmi les hommes. Allah est Audient et Clairvoyant.** (Coran, 22 :75).

Les messagers et les prophètes sont des créatures élues. Celui qui prétend le contraire doit en apporter la preuve. Nul ne pourra jamais prouver qu'Ali ibn Abi Talib, Fatimah, al-Hassan et al-Houssein ont le rang de prophète, à moins de recourir au mensonge, à la déformation et à la fabrication de hadiths et d'informations.

Cheikh al-islam, Ibn Taymyia (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit encore : **Ceux qui**



exagèrent (dans leur attachement) aux saints (alliés d'Allah) ou ceux qu'ils appellent ainsi ou qu'ils appellent 'gens d'Allah' ou 'sages' ou 'philosophes' ou leur donnent d'autres noms comparables pour lui aux noms des prophètes et les traitent comme les prophètes ou les considèrent comme supérieurs aux prophètes ; ceux-là doivent être invités à se repentir. S'ils acceptent, on les laisse. Sinon, on les tue. Extrait d'as-safadiyyah (1/262).

Cheikh Muhammad ibn Abdoul Wahhab (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : **Celui qui croit qu'un non prophète peut être supérieur ou égal aux prophètes tombe dans la mécréance. Le consensus sur cette question a été rapporté par plusieurs ulémas. Quel bien peut-on attendre de gens qui fondent leur foi sur la mécréance.** Extrait de rissalah fii ar-radd alaa ar-rafidah,p. 29. Voir al-fasfil milal wal hawaa wan-nihal (4/21)

Allah le sait mieux.